

Casablanca, le 30 avril 2026

AVIS MAROCLEAR N° 164/2026

Dans le cadre de sa stratégie de digitalisation de ses processus et afin d'améliorer ses services, **Maroclear** informe ses affiliés que leurs factures seront mises à leur disposition sous format électronique, pour consultation et téléchargement via l'espace **MyMaroclear** à compter du mois **d'avril 2026**.

À titre exceptionnel, les affiliés peuvent solliciter une facture sous format papier en utilisant l'espace **MyMaroclear** pour exprimer leur demande. La facture pourra être retirée auprès du bureau d'ordre de **Maroclear**.

Par ailleurs, les affiliés disposant d'un accès à l'espace **MyMaroclear**, doivent mettre à jour les informations de facturation, afin de prévenir toute anomalie sur les factures émises.

Pour les affiliés n'ayant pas encore sollicité un accès à l'espace **MyMaroclear**, toute demande d'assistance relative à la facturation peut être transmise à l'adresse électronique suivante : Facturation-clients@maroclear.com

Cette évolution s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer la qualité de service, la traçabilité des échanges et la rationalisation des processus, tout en contribuant à une gestion plus responsable et durable.

Direction des Opérations